

Modification du règlement d'application de la loi sur l'énergie

L'ART. 12B ET 12C DU REN

HPE-NEUF

Sont considérés comme répondant à un standard de haute performance énergétique les bâtiments neufs au bénéfice du label Minergie® ou de tout autre label équivalent avec un taux de production propre d'électricité d'au moins 10W/m² de surface de référence énergétique.

	VARIANTE MOPEC	VARIANTE CECB	VARIANTE JUSTIFICATION GLOBALE	HPE ANCIEN
MOPEC 2014	Exigences limites (EHWLK) du MoPEC2014			
ENVELOPPE THERMIQUE	Valeurs limites SIA 380/1 (ed 2016)		80% de la valeur limite (Qh,li) SIA 380/1 (ed 2016)	80% de la valeur limite (Qh,li) SIA 380/1
PRODUCTION DE CHALEUR	Production de chaleur non fossile ou réseau thermique à 50% non fossile			Max. 60% de chaleur non renouvelable pour Qh+Qww
SOLAIRE PV	Production propre de l'électricité 10W/m ² de SRE			
SOLAIRE TH	30% pour ECS			30% pour ECS
CECB+ OU SIA2031		B/B		
ÉCLAIRAGE	Valeurs limites SIA 387/4 (ed 2017)		Valeurs cibles	Valeurs cibles SIA 380/4
CLIMATISATION		Puissance électrique inférieure ou égal 7W/m ² et que le bâtiment n'est pas destiné au logement → Procédure simplifiée		

HPE-EXTENSION

MOPEC 2014	
PRODUCTION ENVELOPPE THERMIQUE	Valeurs limites SIA 380/1 (ed 2016)
PRODUCTION DE CHALEUR	
SOLAIRE PV	Production propre de l'électricité 10W/m ² de surface d'emprise au sol
SOLAIRE TH	30% pour ECS
CECB+ OU SIA2031	
ÉCLAIRAGE	Valeurs cibles
CLIMATISATION	

HPE-EXTENSION ANCIEN

Si SRE < 50m² → valeurs U des éléments opaques sont améliorés de 25% que la SIA380/1 ou 15% pour les éléments translucides

HPE-RÉNOVATION

Sont considérés comme répondant à un standard de haute performance énergétique les bâtiments rénovés au bénéfice du label Minergie®Rénovation ou de tout autre label équivalent avec un taux de production propre d'électricité d'au moins 20W/m² de la surface d'emprise au sol du bâtiment.

	VARIANTE MOPEC	VARIANTE CECB	HPE-RÉNOVATION ANCIEN
MOPEC 2014	Valeurs limites (EHWLK) du MoPEC2014 majorées de 70%		N/A
ENVELOPPE THERMIQUE	Valeurs limites SIA380/1 majorées de 50%		
PRODUCTION DE CHALEUR	Production de chaleur non fossile ou réseau thermique à 50% non fossile (selon modification du 13 avril 2022)		
SOLAIRE PV	Production propre de l'électricité 20W/m ² de surface d'emprise au sol		
SOLAIRE TH	30% pour ECS		
CECB+ OU SIA2031 (ED 2016)		C/B	
ÉCLAIRAGE			
CLIMATISATION		Puissance électrique inférieure ou égal 7W/m ² et que le bâtiment n'est pas destiné au logement → Procédure simplifiée	

THPE-2000W

Sont considérés comme répondant à un standard de très haute performance énergétique les bâtiments neufs au bénéfice du label Minergie®A, Minergie®P-Eco ou de tout autre label équivalent avec un taux de production propre d'électricité d'au moins 30W/m² de surface de référence énergétique.

	VARIANTE MOPEC	VARIANTE CECB
MOPEC 2014	70% de la valeur limite (EHWLK) du MOPEC2014	
ENVELOPPE THERMIQUE	La valeur cible (Selon l'art. du règlement) (Qh,li) SIA 380/1 (ed 2016)	
PRODUCTION DE CHALEUR	Production de chaleur non fossile ou réseau thermique à 80% non fossile	
SOLAIRE PV	Production propre de l'électricité 30W/m ² SRE	
SOLAIRE TH	50% pour ECS	
CECB+ OU SIA2031		A/A
ÉCLAIRAGE	Valeurs cibles SIA 387/4 (ed 2017)	
CLIMATISATION		Puissance électrique inférieure ou égal 7W/m ² et que le bâtiment n'est pas destiné au logement → Procédure simplifiée

THPE ANCIEN
60% de la valeur limite (Qh,li) SIA 380/1
50% de chaleur non renouvelable pour Qh+Qww
30%
Valeurs cibles SIA 380/4

THPE-RÉNOVATION

Sont considérés comme répondant à un standard de très haute performance énergétique les bâtiments rénovés au bénéfice du label Minergie®A, Minergie®P-Eco ou de tout autre label équivalent avec un taux de production propre d'électricité d'au moins 20W/m² de la surface d'emprise au sol du bâtiment.

	VARIANTE MOPEC	VARIANTE CECB
MOPEC 2014	Exigences limites (EHWLK) du MoPEC2014	
ENVELOPPE THERMIQUE	90% de la valeur limite SIA 380/1 (ed 2016)	
PRODUCTION DE CHALEUR	Production de chaleur non fossile ou réseau thermique à 80% non fossile	
SOLAIRE PV	Production propre de l'électricité 20W/m ² de surface d'emprise au sol	
SOLAIRE TH	50% pour ECS	
CECB+ OU SIA2031		B/A
ÉCLAIRAGE	Valeurs cibles SIA 387/4 (ed 2017)	
CLIMATISATION		Puissance électrique inférieure ou égal 7W/m ² et que le bâtiment n'est pas destiné au logement → Procédure simplifiée

THPE ANCIEN
N/A